

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020

Réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à dix-huit heures trente à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVEE, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents, sauf M. DORDOIGNE et M. TARENNE, excusés. M. Laurent LELONG est désigné en qualité de secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour : avis favorable à l'unanimité.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2020 est soumis aux signatures.

2. **Election des délégués aux élections sénatoriales du 27/09/2020**

Monsieur le Maire rappelle qu'auront lieu le 27 septembre 2020 les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par les Conseils Municipaux.

La commune de Champrond-en-Perchet doit désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Après appel de candidatures :

- M. CHEVEE Jean-Claude, ayant obtenu 9 voix, est proclamé élu délégué titulaire.
- Mme GAIENIER Sandrine, ayant obtenu 9 voix, est proclamée élue déléguée suppléante.
- M. BURON Ludovic, ayant obtenu 9 voix, est proclamé élu délégué suppléant.
- M. COUDRAY David, ayant obtenu 9 voix, est proclamé élu délégué suppléant.

3. **Création de poste pour remplacement de personnel**

A la suite de son congé parental, Mme MEAN a sollicité une mise en disponibilité, à compter du 1^{er} décembre 2020, pour une période de 2 ans. La mise en disponibilité supérieure à 6 mois n'étant plus considérée comme remplacement d'agent titulaire indisponible, il convient de créer un emploi pour le remplacement partiel de cet agent.

Pour la période couvrant le congé parental, il convient de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité, et pour la période couvrant la mise en disponibilité, il convient de créer un emploi permanent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un agent contractuel, au grade d'Adjoint Technique, à raison de 6 heures hebdomadaires sur temps scolaire.

4. **Désignation de délégués à la CLECT**

Dans les communautés de communes ayant adopté la fiscalité professionnelle unique, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est obligatoirement mise en place pour évaluer les montants des charges financières transférées entre Communes et Communauté de Communes lors de transfert de compétences.

Les membres de la CLECT sont désignés par les Conseils Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Jean-Claude CHEVEE, membre titulaire et Monsieur Laurent LELONG, membre suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

5. Informations diverses

- La réunion d'installation du Conseil Communautaire s'est tenue le 9 juillet : Monsieur Harold HUWART a été élu Président. Le nouveau bureau est composé d'un Président et de 8 Vice-Présidents, dont Monsieur Jean-Claude CHEVEE, et de 2 Maires. Le Conseil Communautaire se réunira le 16 juillet pour le vote du budget.
- A la demande de Monsieur le Sous-Préfet qui rencontre tous les nouveaux Maires, Monsieur le Maire le rencontrera le 17 juillet.
- La Mairie sera fermée du 27 juillet au 14 août.
- Le bulletin municipal Le Petit Champronnais est en cours de rédaction pour une parution au retour des vacances.
- L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires au profit de solutions plus conformes avec l'environnement, rend l'entretien des espaces verts plus difficiles et peut être, à tort, parfois considéré comme un manque d'entretien.

Il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée à 19h30.